COMMISSION LOCALE DE L'EAU
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX
DU BASSIN VERSANT DE L'YERRES

SyAGE – 17 rue Gustave Eiffel – 91230 Montgeron

****

COMPTE-RENDU

****

Rédigé le 15 juillet 2021

Document rédigé par Jumaanah KHODABOCUS

Convocation

****

Le mercredi 7 juillet 2021 à 14h30, les membres de la Commission Locale de l'Eau convoqués préalablement se sont réunis au SyAGE à Montgeron et en visio-conférence.

La convocation à la présente réunion a été envoyée à l'ensemble des membres par courriel en date du 17 juin 2021.

Présidence de la réunion

****

La séance est présidée par Guy Geoffroy, Président de la CLE de l'Yerres.

Quorum

****

Le nombre de membres de la CLE présents ou représentés, après décompte, est de **17** sur les 48 membres que comporte la Commission Locale de l'Eau du bassin versant de l'Yerres.

L'ordre du jour de la réunion ne nécessitant pas le quorum des 2/3 fixé par décret n°2005-1329 du 21 octobre 2005, Monsieur Guy Geoffroy déclare la séance ouverte. Les délibérations seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

La liste des personnes présentes et des personnes excusées se situe en page 3 et 4 du présent compte-rendu.

Liste des personnes présentes

****

Prénom NOM	Collectivité / organisme	Présent	Absent/Excusé	Mandat
Représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux				
Guy GEOFFROY	Maire de Combs-la-Ville	**X**		
Marcel VILLACA	Maire de Servon			
Marc Cuypers	Maire de Crèvecoeur-en-Brie	**X**		
François VENANZUOLA	Maire de Chaumes-en-Brie		**X**	
Serge BARBERI	Maire de Soignolles-en-Brie	**X**		Représenté par M. BRUCHER
Luc SAUVIGNON	Maire Adj. de Brie-Compte-Robert	**X**		
Florence Troisvallets	Maire Adj. de Pécy		**X**	
Jérôme MEUNIER	Maire Adj. de Brunoy	**X**		
Christine COTTE	Conseiller de la commune de Boussy-Saint-Antoine	**X**		
Christophe CARRERE	Conseiller municipal Crosne		**X**	
Richard Privat	Maire Adj. de Draveil		**X**	
Nicolas DUCELLIER	Maire Adj.de la commune de Villecresnes	**X**		
Yves THOREAU	Maire de Mandres-lès-Roses	**X**		
Sylvie Carillon	Conseil Régional Ile-de-France	**X**		
Martine Sureau	Conseil Départemental 91		**X**	
Virginie THOBOR	Conseil Départemental 77		**X**	
Didier GUILLAUME	Conseil Départemental 94		**X**	
Jean-Marc CHANUSSOT	Communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux		**X**	
Romain COLAS	SyAGE (Président)		**X**	
Bertrand REMOND	SyAGE (Assesseur)		**X**	
Guy USSEGLIO-VIRETTA	SICTEU	**X**		
Dominique RODRIGUEZ	Communauté de communes du Val Briard		**X**	
Isabelle PERIGAULT	SIAEP Touquin		**X**	
Monsieur Daniel GUERIN	EPTB Seine Grands Lacs		**X**	
Représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations syndicales professionnelles et des associations concernées				
Mathieu BEAUDOIN	Chambre d'Agriculture de Région Ile-de-France		**X**	
Pierre-Olivier VIAC	Chambre de Commerce et d'Industrie 91		**X**	
Wendy WEISS	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 77	**X**		
Serge GIBOULET-Président	Fédération dptale pour la pêche et la protection du milieu aquatique 91		**X**	
Guy RIVIER	Nature Environnement 77		**X**	
Mireille FRIC	Essonne Nature Environnement	**X**		
Gérard Vigneron	Syndicat départemental de la Propriété privée rurale		**X**	
Maud HAUTREUX MENARD	Eau du Sud Parisien		**X**	
Éric ROCHE	Association des Irrigants	**X**		
Antoine REY	UFC Que Choisir IDF		**X**	
Thierry FAURE	Canoë-kayak		**X**	
Julien VOYÉ	AQUI' Brie	**X**		
David AUDUBERTEAU	VEOLIA EAU		**X**	

Prénom NOM	Collectivité / organisme	Présent	Absent/Excusé	Mandat
Représentants de l'Etat et de ses établissements publics				
Marie-Laure HERAULT	Préfet de la Région Ile-de-France		**X**	
Marie-Natacha PAYET	Préfet de Seine et Marne		**X**	
-	Préfet du Val de Marne		**X**	
-	Préfet de l'Essonne		**X**	
Claire GUILLOT-GAUTIER	AESN	**X**		
Grégory MOREAU	DDT 77	**X**		
Sandrine FAUCHET	DDT 91		**X**	
Chloé CANUEL	DRIEE - UD 94		**X**	
Magali Journet	Direction Régionale d'Ile de France	**X**		
Magali CHARMET	Office Français de la Biodiversité		**X**	
Raphaël POVERT	Agence Régionale de Santé		**X**	
Total		**17**		

Ont également assisté à la réunion :

M. Éric CHALAUX	Directeur des Services Techniques du SyAGE
Mme Kahina REBOUL	Animatrice du PAPI de l'Yerres
M. Baptiste LEVEQUE	Animateur contrat « Eau et Climat » Trame verte et bleue de l'Yerres
Mme Anaïs DIGIOVANNI	Animatrice du contrat de Territoire Eau et Climat du Val-de-Marne
Mme Lydia PROUVÉ	Agence de l'Eau Seine Normandie
M. Patrick NORYNBERG	Garant de la CNDP pour la concertation préalable du public
Mme Gaëlle CHEVILLOTTE	Cabinet d'études AScA
M. Jean-Baptiste NARCY	Cabinet d'études AScA
Mme Jumaanah KHODABOCUS	Animatrice de la CLE du bassin versant de l'Yerres

Ordre du jour de la réunion

****

Point 1 : Présentation et approbation du Contrat de Territoire Eau et Climat 2020-2024 du Val de Marne

Point 2 : Présentation de la concertation préalable au public

Point 3 : Présentation et approbation de la synthèse préfigurant la vision commune partagée « Yerres Climat 2054 »

Point 4 : Points divers (CTEC Yerres, avenant PAPI, avis SDAGE…)

Point 1 : **Présentation et approbation du Contrat de Territoire Eau et Climat 2020-2024 du Val de Marne**

Note de présentation

Le contrat de territoire eau et climat 2020-2024 du Val de Marne est présenté par Mme Digiovanni, animatrice de cet outil.

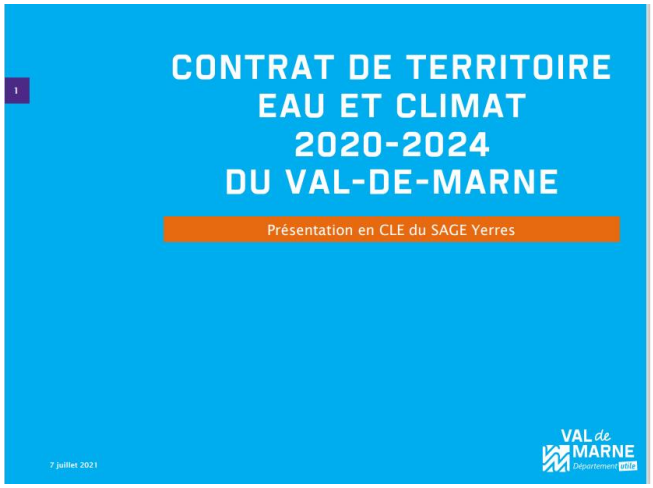

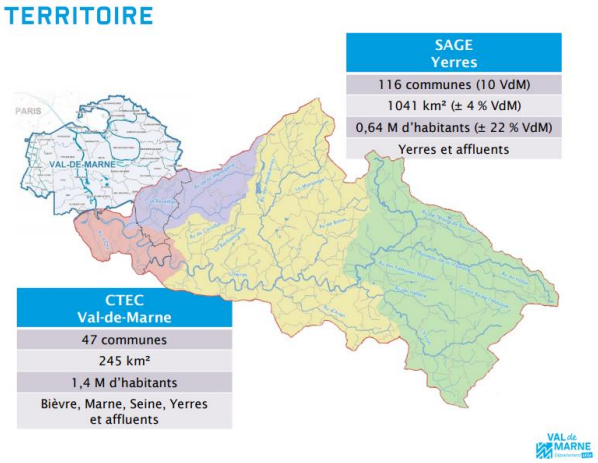

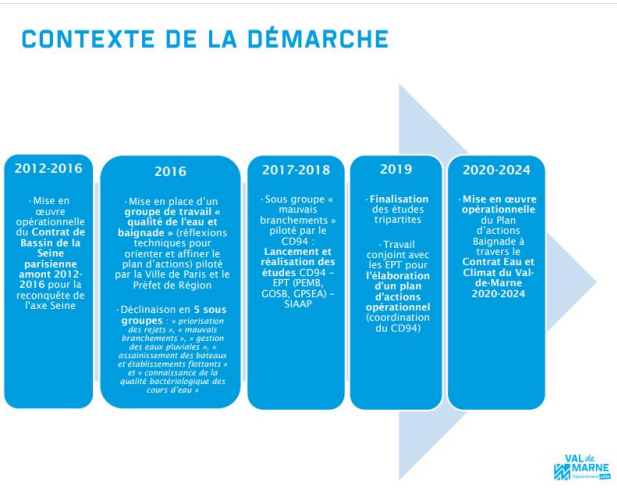

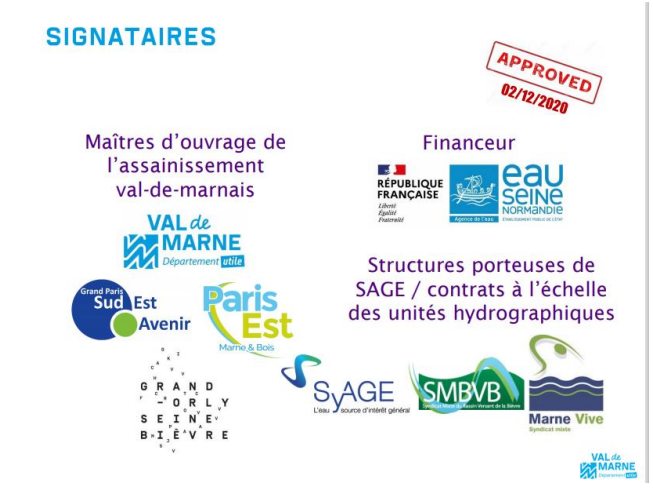

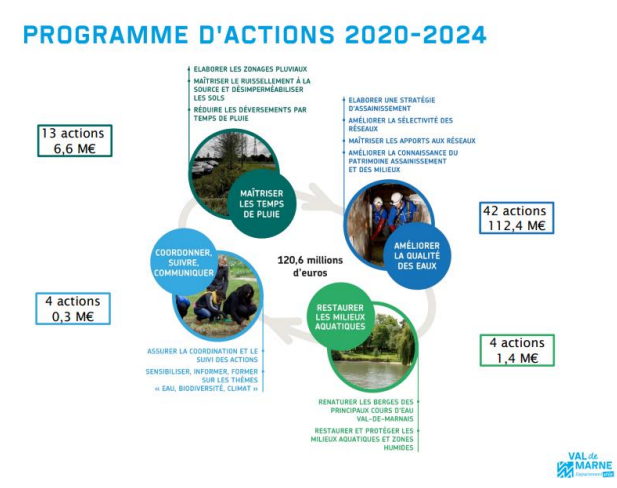

PROGRAMME D'ACTIONS 2020-2024

Répartition des montants contractualisés

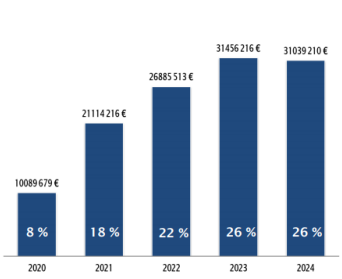

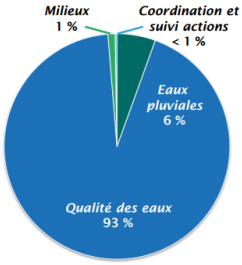

PROGRAMME D'ACTIONS 2020-2024

Répartition par maîtres d'ouvrage assainissement

EPT GOSB	EPT GPSEA	EPT PEMB
16 actions	2 actions	12 actions
27 094 530 €	15 000 000 € (PM)	85 760 000 € (PM)

CD94 - DSEA	SYAGE
37 actions	12 actions
84 496 790 €	8 993 513 €

ENJEU A – MAÎTRISER LES RUISSELLEMENTS URBAINS ET LES POLLUTIONS PAR TEMPS DE PLUIE

Actions prioritaires

> Lancement des zonages pluviaux à l'échelle des intercommunalités

> Déconnexion de 5% de surface active sur le territoire val-de-marnais avec un engagement minimum de 11,5 ha sur les propriétés départementales

EXEMPLES D'ACTIONS SUR LE PERIMETRE DU SAGE

- Evaluation du zonage pluvial départemental
- Identification des potentiels de déconnexion des surfaces imperméabilisées
- Gestion à la source des eaux pluviales dans les propriétés départementales

ENJEU A – MAÎTRISER LES RUISSELLEMENTS URBAINS ET LES POLLUTIONS PAR TEMPS DE PLUIE

Contribution aux objectifs du SAGE de l'Yerres

> Enjeu 3 : Maîtriser le ruissellement et améliorer la gestion des inondations

> Objectif 3.2 : Gérer les eaux pluviales, prévenir le ruissellement et en limiter les impacts

ENJEU B – AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX ET PROTÉGER LA RESSOURCE

Actions prioritaires

> Lancement des SDA à l'échelle des Intercommunalités

> Amélioration de la sélectivité des réseaux sur les secteurs prioritaires 2024 afin de supprimer les rejets TS (poursuite des travaux) :

> mise en conformité des branchements (objectif minimum 4 900 branchements)

> mise en séparatif des réseaux de collecte, dont BV du Fresnes-Choisy (objectif minimum 3 000 mètres linéaires)

ENJEU B – AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX ET PROTÉGER LA RESSOURCE

EXEMPLES D'ACTIONS SUR LE PERIMETRE DU SAGE

- Etude et travaux
  - Mise en conformité des branchements (bâtiments publics, propriétés privées, activités)
  - Suppression des regards mixtes
- Suivi de la qualité
  - Milieux - RID & mesures bactériologiques
- Etude d'optimisation des prises de temps sec
- Etudes complémentaires pour préciser les actions assainissement à mener sur les BV des exutoires départementaux prioritaires

ENJEU C – RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES ET ASSURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Contribution aux objectifs du SAGE de l'Yerres

> Enjeu 1 : Améliorer la fonctionnalité écologique des cours d'eau et des milieux associés

- > Objectif 1.1 : Améliorer la connaissance et la prise en compte des milieux
- > Objectif 1.2 : Restaurer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
- > Objectif 1.3 : Assurer la continuité écologique des cours d'eau
- > Objectif 1.4 : Préserver la biodiversité des espèces et de leurs habitats
- > Objectif 1.5 : Préserver et restaurer les zones humides

ENJEU D – COORDONNER LES ACTIONS, SUIVRE ET COMMUNIQUER

Actions prioritaires

> Animations « gestion à la source des eaux pluviales » et « contrôle des rejets non domestiques »

> Sensibilisation des acteurs val-de-marnais sur les enjeux du Contrat

> Coordination de la priorisation des actions portées par les MOA assainissement dans une logique de solidarité amont-aval

EXEMPLES D'ACTIONS SUR LE PERIMETRE DU SAGE
- Parcours pédagogique eau et climat à destination des collégiens
- Coordination avec les Contrats par unité hydrographique

ENJEU B – AMÉLIORER LA QUALITÉ DES EAUX ET PROTÉGER LA RESSOURCE

Contribution aux objectifs du SAGE de l'Yerres

> Enjeu 2 : Améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines et prévenir toute dégradation

- > Objectif 2.1 : Améliorer la connaissance de la qualité et de la vulnérabilité de la ressource sur le bassin et identifier les points noirs de pollution
- > Objectif 2.4 : Réduire les transferts de polluants vers le milieu naturel
- > Objectif 2.6 : Améliorer l'assainissement des eaux usées des collectivités

ENJEU C – RESTAURER LES MILIEUX AQUATIQUES ET HUMIDES ET ASSURER LA CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE

Actions prioritaires

> Renaturation des berges de Seine sur la grève d'Ivry-Vitry (720 ml) avec démolition de la petite estacade et à Orly (950 ml)

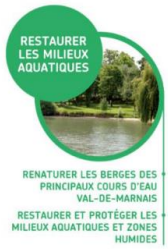

ARTICULATION AVEC LES CONTRATS PAR UNITÉ HYDROGRAPHIQUE SUR LE TERRITOIRE

CONTRATS PAR UNITÉ HYDROGRAPHIQUE

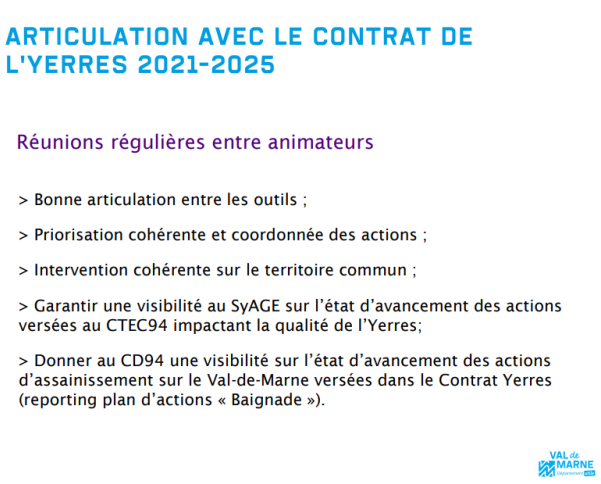

Discussion

M. GEOFFROY invite les membres de la CLE à s'exprimer sur le contrat du Val-de-Marne.

Mme FRIC souhaite une définition des zonages pluviaux.

Mme DIGIOVANNI indique que le zonage pluvial est un outil qui permet aux collectivités de formaliser leurs politiques de gestion des eaux pluviales et du ruissellement et qui peut être intégré dans les documents d'urbanisme.

Mme FRIC demande si le projet de renaturation des berges de l'Yerres figure dans ce contrat ?

M. CHALAUX indique que ce projet est inscrit dans le contrat de territoire « Eau et climat » de l'Yerres.

M. MOREAU demande si le CTEC 94 contient des actions spécifiques sur les pollutions diffuses.

Mme DIGIOVANNI indique que cet aspect est abordé à travers les objectifs de baignade en Seine et sur des actions sur la mise en séparatif des réseaux d'assainissement. La problématique spécifique sur les pollutions diffuses n'est toutefois pas directement abordée.

Après mise en discussion, les membres de la CLE décident d'approuver le contrat « Eau et Climat » du Val-de-Marne.

M. GEOFFROY remercie Mme DIGIOVANNI pour son intervention et passe au point suivant.

Point 2 : Présentation de la concertation préalable au public

Présentation de M. Patrick NORYNBERG

Lors de la CLE plénière du 27 février 2020, les membres de la CLE avaient décidé de reporter la concertation (initialement prévue au moment de l'actualisation de l'état des lieux) au moment de la définition des grandes orientations du SAGE révisé soit au moment de la définition de la stratégie du SAGE. Par ailleurs, la CLE avait choisi de faire appel le moment venu à la CNDP (Commission Nationale du Débat Public) pour une concertation avec garant.

L'étape de définition de la stratégie du SAGE s'achevant en fin d'année 2021, la CNDP a été saisie le 14 mai 2021 pour désigner un garant pour cette concertation.

Le 2 juin 2021, la CNDP a nommé M. Patrick Norynberg pour accompagner la CLE dans cette démarche.

M. Norynberg intervient aujourd'hui à la CLE pour présenter son rôle, ses missions et les premières modalités de concertation qui sont pressenties.

Ci-après le contexte de la concertation est rappelé par M. Norynberg :

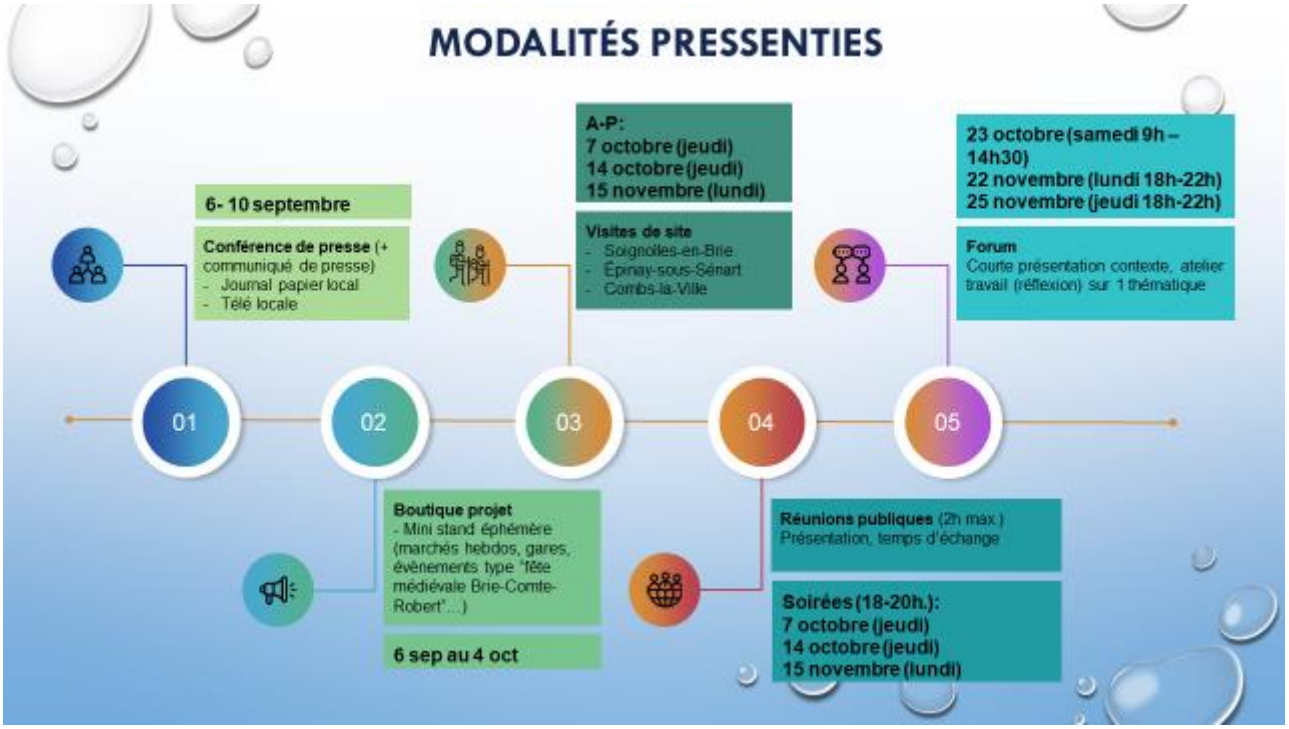

Discussion

M. NORYNBERG a souligné que sa mission principale est de veiller à la bonne tenue et à la sincérité de la concertation. Il sera force de proposition en termes de méthode de débat en tant que facilitateur du dialogue et devra veiller à ce que tous les éléments du projet soient communiqués et débattus en toute transparence.

À noter que dans les réunions et les rencontres prévues pour la concertation, le garant sera présent en tant qu'observateur et non en tant qu'animateur des débats.

Mme FRIC demande de prévoir un deuxième point de rencontre sur l'aval du bassin versant étant donné que la démographie sur ce secteur est plus développée.

M. GEOFFROY souhaite l'avis de M. NORYNBERG sur ce sujet.

M. NORYNBERG indique que les 3 lieux ont imaginé avec l'appui de l'animatrice de la CLE et qu'il n'y a pas de raison de limiter les réunions sur site. Toutefois, il rappelle que du point de vue du calendrier cela risque d'être compliqué d'organiser une quatrième rencontre. Il sera possible de renforcer les réunions au besoin. Il souligne également que les « boutiques projets » permettront également d'aller à la rencontre de la population des différents secteurs du bassin versant.

M. GEOFFROY partage l'analyse du garant et indique qu'il sera possible d'envisager une autre date pour une visite de sites par exemple au stade de la mise en place des forums.

Mme PROUVÉ demande sur quelle matière la concertation sera-t-elle basée ? En effet, la concertation afin d'attirer le plus monde possible, il sera important de cibler des thématiques spécifiques.

M. NORYNBERG indique que c'est sur la base du dossier de concertation que l'avis du public sera demandé. Ce dossier reprend l'essentiel des éléments produits depuis le début de la révision du SAGE.

M. GEOFFROY ajoute, que figure également dans ces éléments soumis à la concertation, tous les enjeux et les problématiques qui sont apparus en cours de route. Ainsi, la dimension de l'adaptation permanente du SAGE à son « environnement » dans tous les sens du terme sera à valoriser.

M. THOREAU souhaite qu'il y ait des thématiques spécifiques qui soient abordées lors des rencontres en fonction de chaque site. Effectivement, les problématiques de chaque secteur ne sont pas les mêmes. Il demande à envisager la réalisation d'un petit glossaire identifier pour chaque secteur les problématiques rencontrées.

M. GEOFFROY entend la demande de M. THOREAU et souhaite à la fois être proche du public mais également être le plus global possible afin de rester dans une logique de cohérence à l'échelle de l'ensemble du bassin versant. Ainsi, il est possible de faire un tronc commun afin de donner une base incontournable pour tous et faire apparaître les problématiques spécifiques des différents secteurs.

M. NORYNBERG ajoute qu'il est important de faire apparaître les réponses aux questions clés du grand public sur la révision du SAGE sur lesquelles il ne faudrait pas passer à côté sans quoi la concertation perdrait son sens.

Mme FRIC indique que les critères importants pour la concertation sont d'aller vers les habitants et d'entendre leurs préoccupations locales.

Mme PROUVÉ indique que l'AESN a une certaine habitude de la concertation et qu'elle trouve que cet exercice est assez difficile si ne sont pas aborder des sujets spécifiques. Est-ce que la CLE peut proposer 1 ou 2 sujets permettant de canaliser la concertation ?

M. GEOFFROY pense que cela risquerait de fermer le débat et donc la concertation sur des sujets prioritaires. Il invite Mme PROUVÉ, si elle le souhaite, à émettre des idées de sujets qui pourraient être abordés.

M. GEOFFROY demande à M. NORYNBERG la possibilité pour lui de tenir un stand un peu avant le début de la concertation soit le dimanche 4 septembre à l'occasion du forum des associations de Combs-la-Ville. M. NORYNBERG n'étant pas disponible à cette date, le SyAGE pourrait se rendre disponible pour un stand mobile.

Ce point étant épuisé, M. GEOFFROY remercie M. NORYNBERG pour son intervention et s'excuse de ne pouvoir rester pour la suite de la réunion. M. USSEGLIO-VIRETTA en tant que 1er vice-Président de la CLE préside la suite de la réunion.

Point 3 : Présentation et approbation de la synthèse préfigurant la vision commune partagée « Yerres Climat 2054 »

Présentation de la note « Vision Yerres 2054 »

Mme CHEVILLOTTE du cabinet d'études AScA présente la note « Vision Yerres 2054 » qui propose un positionnement du SAGE dans son territoire où il réussi à améliorer la résilience du bassin de l'Yerres au changement climatique.

Elle présente notamment :

- Les enjeux du bassin revisités à l'aune de la question de l'adaptation au changement climatique
- Les grands principes de positionnement du SAGE
- Le fonctionnement attendu du SAGE

OÙ EN EST-ON DE LA RÉVISION DU SAGE ?

Automne 2020 — *Printemps 2021* — *Fin 2021* — *2022*

Scénario tendanciel d'évolution du territoire à 2050

• Arpentages photographiques
• Commissions thématiques
• Atelier SyAGE

Proposition d'une « Vision Yerres 2054 »

Objectifs Yerres 2027 : feuille de route du SAGE

Rédaction des documents du SAGE

Discussion en bureau (09/06/2021) puis en CLE

Discussion en CLE

CLE 07/07/2021

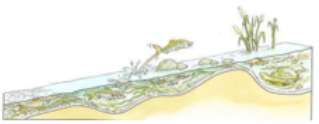

Enjeu 1. L 'adaptation de l'hydrosystème au changement climatique

Enjeu 2. Des liens sensibles à la nature, facteurs de cohésion sociale

Enjeu 3. Un rapport technique à la nature reposant sur le fonctionnement des écosystèmes

Enjeu 4. La dynamique participative

Principe 1. Une identité technique : travailler avec la nature

Des thématiques au cœur de la stratégie
- La préservation et la restauration des ZH
- La restauration de la fonctionnalité des cours d'eau
- La préservation et la restauration des zones d'expansion des crues
- L'aménagement des versants
- La gestion des eaux pluviales en ville

Des thématiques à traiter pour ne pas obérer l'efficacité des actions de restauration
- La gestion quantitative
- Les pollutions agricoles
- L'assainissement

Une composante centrale de la stratégie du SAGE à inscrire dans les documents : la stratégie foncière

Principe 2. Des règles et recommandations ambitieuses pour conseiller et accompagner collectivités et gestionnaires locaux

3 fonctions du SAGE qui se jouent particulièrement dans la planification urbaine :

- Conseil et accompagnement CLE/SyAGE
- Vigilance de la CLE
- Evaluation par la CLE

Principe 3. La mise en valeur et l'expérimentation pour soutenir le conseil

Différents leviers :
- Mise en valeur et mise en réseau des projets phares
- Accompagnement de projets participatifs
- Formation des élus
- Sensibilisation des habitants

Discussion

M. CUYPERS souligne que le GAB IDF est une petite structure et le fait qu'il soit affiché au même niveau que la CARIDF et Aqui'Brie pour ce qui est des actions sur les pollutions agricoles lui semble disproportionné. En effet, il précise qu'en Seine-et-Marne, l'agriculture biologique n'est pas la norme.

Mme FRIC souligne les points suivants concernant la note et la thématique préservation et restauration des zones humides :

- La note ne parle pas de l'identification des zones humides mais uniquement de leur restauration. Ne doit-on pas également s'attarder sur l'identification des zones humides ainsi que leur fonctionnalité ?
- Le SyAGE a mené une étude d'identification des zones naturelles d'expansion des crues. Il serait utile de partager cette étude avec les membres de la CLE ;
- Il serait opportun de mettre l'accent sur la stratégie d'identification des zones prioritaires.

M. USSEGLIO-VIRETTA demande confirmation de la réalisation d'une étude d'identification des zones humides sur le territoire.

M. CHALAUX indique que le SyAGE a mené une étude d'identification des zones humides de son territoire qui était portée par la CLE. Cette étude a permis de cartographier des zones humides avérées du bassin versant mais ces données ne sont pas exhaustives. Ainsi un schéma directeur des zones humides est nécessaire pour préciser les fonctions des zones humides identifiées.

Mme COTTE souligne le fait qu'il sera intéressant de mener une réflexion sur l'intégration des zones humides identifiées lors de projets d'aménagement dans la cartographie des zones humides du SAGE.

Mme JOURNET ajoute que la cartographie de DRIEE sur les enveloppes d'alerte des zones humides en ile de France est régulièrement mise à jour. Initialement produite en 2010, la carte de la DRIEE a été mise à jour en 2018 avec l'ajout de zones humides avérées issues des inventaires terrain sur les territoires des SAGE.

Par ailleurs, une interrogation est soulevée sur pourquoi ne pas privilégier que des règles ambitieuses à la place de recommandations ambitieuses qui elles ne sont pas forcément suivies ?

Les recommandations permettent d'appuyer les règles, leur donnant plus de poids et élargir le spectre d'application du SAGE.

Mme WEISS fait part de son incompréhension vis-à-vis de la stratégie du SyAGE, car celle-ci ne semble pas aller dans le même sens que la stratégie qui est en train de se construire dans la révision du SAGE. Le SyAGE envisage en effet la mise en place de zones d'expansion de crues en recourant à des aménagements (ce ne sont donc pas des zones naturelles d'expansion de crues), tandis que le SAGE met l'accent sur les solutions fondées sur la nature.

M. CHALAUX indique qu'une concertation sera mise en œuvre dans le cadre du projet de la zone d'expansion des crues à Ozouer-le-Voulgis afin de recueillir l'avis des usagers et parties prenantes.

Mme WEISS s'interroge sur le principe même de cette concertation étant donné que le choix du scénario d'aménagement choisi est déjà arrêté.

M. SAUVIGNON indique que la cartographie des zones prioritaires d'intervention est une étape importante pour définir une stratégie d'intervention sur le foncier.

Mme PROUVÉ souligne que les changements de pratiques demandent du temps et le renforcement de ce binôme SAGE- SyAGE est important pour mener à bien ces changements. Elle indique que le SyAGE a une très bonne connaissance du bassin versant et du fonctionnement des cours d'eau du territoire. Cette connaissance sera enrichie avec les études en cours et à venir. Il sera important d'établir un calendrier de phasage des différentes études lancées et à lancer afin de pouvoir avoir une visibilité sur la réalisation d'une cartographie de zones prioritaires d'intervention du SAGE.

M. SAUVIGNON et M. CUYPERS indiquent que sur le principe la note « Vision Yerres 2054 » est validée pour leur part mais qu'il sera nécessaire d'approfondir le sujet sur la stratégie foncière qui mérite des éclairages divers.

À la suite des échanges, les membres de la CLE décident de valider la note « Vision Yerres 2054 ».

Point 4 : Points divers (CTEC Yerres, avenant PAPI, avis SDAGE…)

Mme KHODABOCUS indique que suite à la saisine de la CLE sur les projets de SDAGE et de programme de mesures 2022-2027, l'avis de la CLE a été envoyé le 29 juin 2021. Ce document est joint au présent compte-rendu.

M. LEVEQUE présente brièvement le contenu du contrat de territoire « Eau et Climat » Trames Vertes et Bleues de l'Yerres. Il souligne que ce contrat est en cours de signature par les différents signataires.

Mme REBOUL présente rapidement l'avancement du PAPI et en particulier le bilan à mi-parcours et le projet d'avenant qui est prévu au premier trimestre 2022 :

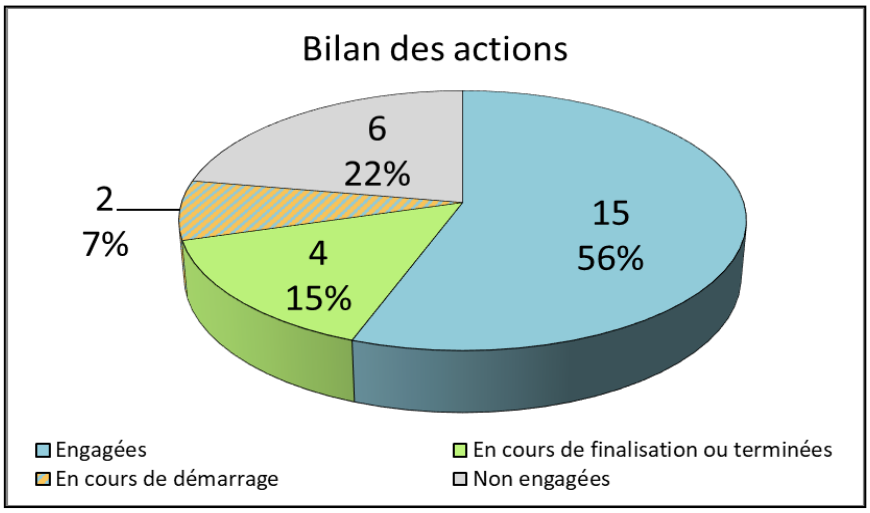

L'ordre du jour de la réunion étant épuisé, M. USSEGLIO-VIRETTA lève la séance à 17h33 et remercie l'ensemble des membres de la CLE pour leur présence